

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à 19 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Marie-Victoire PASSERAT de la CHAPELLE, Alain MORGILLO, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Gérard FLEJOU, Christelle MORTEL, Frédéric MALBOS, Paul VERNAY, Paul SAISSET

**Excusés :**

Marlène BLASQUEZ, pouvoir à Christelle MORTEL,  
Philippe LAMBERT, pouvoir à Alain MORGILLO,  
Gilberto GRECO, pouvoir à Gérard FLEJOU

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 19h05

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir supprimer 2 points à l'ordre du jour :

- Télétransmission des actes en préfecture
- Convention avec GDG utilisation fast

Avec 15 voix pour, le conseil municipal accepte de supprimer ces points à l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 septembre 2023 est approuvé à 15 voix pour.

=====

**1. LOCATION SYNDICAT D'INITIATIVE**

Madame le Maire explique qu'une créatrice de bijoux, a renouvelé sa demande d'occuper le local dit « ancien Syndicat d'Initiative » l'année prochaine, pour exposer ses créations.

Il convient d'établir une convention d'occupation précaire pour la période demandée. L'indemnité d'occupation des locaux est fixée à 300 euros par mois.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour :**

**ACCEPTE** les termes de la convention d'occupation précaire du local dit « ancien syndicat d'initiative ».

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer toutes les pièces relatives au présent dossier.

## **2. SALON DES MAIRES**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le déplacement de 4 élus au salon des maires à Paris le 21-22-23 novembre 2023.

Elle décrit le programme de ces trois jours et les frais engagés.

Elle demande que les frais de déplacements, hébergements et restauration soient pris en charge financièrement par la Mairie.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre :**

**ACCEPTÉ** que la mairie prenne en charge les frais engagés pour le salon des Maires à Paris

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer toutes les pièces relatives au présent dossier.

## **3. CONVENTIONS DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES**

Madame le Maire donne la parole à Mme HERRENKNECHT Maryvonne Conseillère Déléguée, pour les conventions de locations des salles communales. Mme HERRENKNECHT Maryvonne rappelle au Conseil Municipal l'ancienneté et l'hétérogénéité des conventions de locations des salles communales, la dernière mise à jour concernant uniquement la caserne et datant du 27 janvier 2014.

Après avoir présenté une mise à jour des conventions de location selon un modèle unique valable pour toutes les salles, il est proposé une actualisation des tarifs détaillée ci-dessous :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour :**

**DECIDE** d'actualiser les tarifs de location des salles communales à compter du 10 octobre 2023 comme suit :

### **SALLE POLYVALENTE**

Pour les **habitants de la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location par jour                    **150.00 €**
- Chauffage par jour                    40.00 €

Pour les **locataires et sociétés extérieures à la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location par jour                    **250.00 €**
- Chauffage par jour                    40.00 €

Pour **une location à but lucratif**, le tarif est le suivant :

- Location par jour                    **350.00 €**
- Chauffage par jour                    40.00 €

**CAUTION** : dans tous les cas, le versement d'une caution de 300€ est demandée lors de la remise du dossier de réservation.

### SALLE DE RAPAN

Pour les **habitants de la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location par jour **100.00 €**
- Chauffage par jour 40.00 €

Pour les **locataires et sociétés extérieures à la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location par jour **200.00 €**
- Chauffage par jour 40.00 €

Pour **une location à but lucratif**, le tarif est le suivant :

- Location par jour **300.00 €**
- Chauffage par jour 40.00 €

**CAUTION** : dans tous les cas, le versement d'une caution de 300€ est demandée lors de la remise du dossier de réservation.

### SALLE HORS SAC

Pour les **habitants de la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location par jour **100.00 €**
- Chauffage par jour 40.00 €

Pour les **locataires et sociétés extérieures à la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location par jour **200.00 €**
- Chauffage par jour 40.00 €

Pour **une location à but lucratif**, le tarif est le suivant :

- Location par jour **100.00 €**
- Chauffage par jour 40.00 €

**CAUTION** : dans tous les cas, le versement d'une caution de 300€ est demandée lors de la remise du dossier de réservation.

### SALLE de la GLAYE

Pour les **habitants de la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location par jour **50.00 €**
- Chauffage par jour 30.00 €

Pour les **locataires et sociétés extérieures à la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location par jour **100.00 €**
- Chauffage par jour 30.00 €

**CAUTION** : dans tous les cas, le versement d'une caution de 300€ est demandée lors de la remise du dossier de réservation.

### SALLE DE LA CASERNE

Pour les **habitants de la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location pour 1 jour           **300.00 €**
- Location pour 2 jours           **500.00 €**

Pour les **locataires et sociétés extérieures à la commune** et pour une occupation à but non lucratif, les tarifs sont les suivants :

- Location pour 1 jour           **500.00 €**
- Location pour 2 jours           **700.00 €**

Pour **une location à but lucratif**, le tarif est le suivant :

- Location pour 1 jour           **700.00 €**
- Location pour 2 jours           **1000.00 €**

**Dans tous les cas**, il est appliqué :

- Forfait Chauffage ou Climatisation           60.00 €
- Forfait Cuisine                                   50.00 €
- Forfait Sono                                       50.00 €

**CAUTION** : dans tous les cas, le versement d'une caution de 1000 € est demandée lors de la remise du dossier de réservation.

## **4 DESIGNATION DE 24 CONTRIBUABLES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Madame le Maire donne la parole à Mme Christelle Mortel 2ème Ajointe pour proposer aux membres du conseil municipal une liste de 24 contribuables pour siéger à la commission communale des impôts directs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la liste proposée par Madame le Maire

## **5 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Travaux :

Salle multi activité, le projet avance normalement.

Matin clair : une action a été lancée en collaboration avec la SOGEDO et un bureau d'études pour définir une solution permettant d'éviter les débordements.

Voirie : Réparation des radars pédagogiques sur la RD4 en cours.

Déformation de la bande de roulement et la signalisation sur la RD4 seront pris en charge par le département ainsi que le curage des fossés de la RD4C.

Se mettre en relation avec la mairie de Béligneux pour mettre en place un panneau de limitation de tonnage au départ de Chânes, de la route des fermes de la Valbonne.

Projet des travaux de Rapan sur la RD 1084 : retard des travaux pour défaut de validation par les services de la préfecture, des voies à grande circulation. Travaux reportés début d'année 2024.

Mise en place du point à temps pour l'entretien de la chaussée : des devis sont en cours.

Ecole : lancement de l'étude d'une salle de classe supplémentaire avec la commission travaux. Rencontre avec des maitres d'ouvrages potentiels à prévoir.

Communication : mise en place d'une commission citoyenne pour faciliter les échanges avec les administrés. Le projet sera expliqué lors d'un prochain conseil. Articles des associations à retourner avant le 20 Novembre 2023.

Tourisme, Patrimoine, Culture, Vie associative : prévoir actions stationnement, entretien, propreté, accessibilité, végétalisation, éclairage nocturne, chemins pédestres, circuits vélo. Patrimoine : études des dispositifs de protection et de valorisation du patrimoine avec conférence d'information tous publics de N.Thielland architecte du patrimoine, le 18 Octobre 2023 à la Caserne. Vie associative : réunion des présidents des associations prévue le mercredi 15 Novembre à 20h, salle polyvalente.

Social : préparation des colis de Noël en cours. Dates à communiquer.

Rencontre avec Mr Paris de la CAF autour d'un projet de micro-crèche en partenariat avec Bourg St Christophe. Possibilité de subvention conséquente pour un projet de 24 places. Visite d'une micro-crèche de ce type prévue prochainement. Proposer ensuite une réunion publique d'information.

Rencontre avec un relais d'assistantes maternelles qui propose des permanences d'une demi-journée par semaine dans une salle de la commune et offre un service de conseils (administratifs, soins aux enfants, jeux). Le coût est de 4000 € par an. Proposition à étudier rapidement (nombre d'assistantes maternelles intéressées), la convention devant être signée avant la fin de l'année.

Environnement :

En lien avec la commission urbanisme, il est demandé pour le plan d'accélération des énergies renouvelables de définir des zones potentielles (à faire G.Flejou et C. Charron).

La communauté de commune poursuit pour un an son plan d'aide au « re-lampage » des éclairages des bâtiments publics (passage en LED).

Surpopulation des pigeons dans la cité : étude d'un pigeonier contraceptif.

Rencontre prévue avec un commercial avec visite d'un pigeonier témoin à Dagneux le vendredi 13 octobre 2023.

Ré-activer la commission fleurissement.

Urbanisme : la commission se réunit tous les 15 jours pour traiter les dossiers d'urbanisme dans les temps impartis. Initiation d'une réflexion autour du projet de site patrimonial remarquable (SPR) avec l'architecte des bâtiments de France.

Quand se réunit la commission organisation ? Aucune date retenue pour l'instant.

Quand se réunit la commission du personnel ? Aucune date formelle n'a été retenue pour l'instant mais les échanges sont quotidiens.

Changement d'emploi du temps des agents techniques et suppression des heures supplémentaires.

Après avis du centre de gestion, il est confirmé que les heures supplémentaires doivent être validées par Madame le Maire avant d'être réalisées. Elles doivent être justifiées et elles peuvent être soit payées, soit récupérées.

Changement d'emploi du temps : certains horaires ont été revus, en accord avec les employés, pour réajuster les plages de travail.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H12.  
Le prochain conseil sera le 06 novembre 2023 à 20h00.**



A collection of approximately ten handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, including cursive and stylized initials. Some are written in blue ink, while others are in black. The signatures are scattered across the lower half of the page.